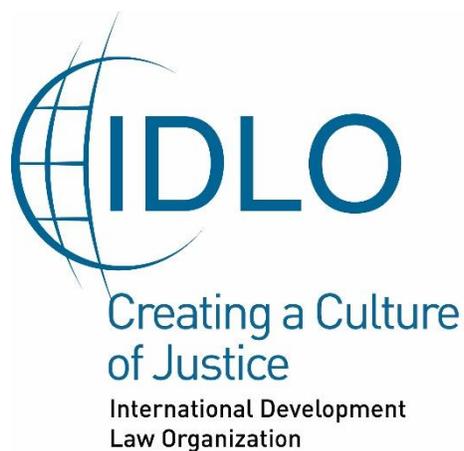

PLAN DE GESTION
2023-2024



I. INTRODUCTION

1. Le Plan de gestion 2023-2024 guidera la mise en œuvre de la seconde moitié du Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD. Il a été élaboré au cours d'une période d'incertitude mondiale continue caractérisée par des crises multiples et croisées, notamment la pandémie persistante de COVID-19, la montée des conflits violents et les effets de plus en plus graves du changement climatique.
2. Ces crises se sont accompagnées d'une érosion de la confiance dans les gouvernements et les institutions au niveau national et d'attaques contre les normes et processus multilatéraux, notamment des attaques soutenues contre les droits humains et l'ordre international fondé sur des règles.
3. Collectivement, ces tendances constituent un défi important pour la paix et le développement durable. Bien que nous soyons presque à mi-parcours de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2030, le monde accuse du retard dans la réalisation des dix-sept Objectifs de développement durable (ODD). Dans certains cas, nous sommes revenus en arrière sur des décennies de gains de développement durement acquis.
4. L'OIDD a entamé un nouveau cycle stratégique en 2021, guidé par son Plan stratégique 2021-2024.
5. Le Plan stratégique 2021-2024 a été conçu pour optimiser la capacité de l'OIDD à s'attaquer aux défis mondiaux existants, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour tirer parti de la contribution de l'état de droit pour affronter les défis nouveaux et émergents. Au cours des deux dernières années, bon nombre de ces défis émergents se sont transformés en crises mondiales importantes.
6. Les inégalités révélées par la pandémie et l'incertitude de la situation mondiale, y compris les crises aiguës dans un certain nombre de pays où l'OIDD opère, ont souligné à la fois la fragilité des opérations de l'Organisation et la nécessité de son mandat.
7. Malgré ces défis, l'Organisation a réalisé des progrès considérables dans tous les domaines de la Stratégie. Alors que nous entrons dans la seconde moitié du cycle stratégique, nous accorderons la priorité à la consolidation des progrès tout en affrontant les réalités de notre environnement opérationnel.

8. Le Plan de gestion 2023-2024 a été rédigé en tenant compte de cet équilibre. Plus précisément, il vise à:
- Continuer à optimiser la contribution de l'état de droit à la paix et au développement durable grâce à une programmation, des recherches, des politiques et un plaidoyer intégrés ;
 - Garantir des systèmes et des processus flexibles et efficaces, soutenus par des ressources organisationnelles solides ; et
 - Accorder une place centrale à l'intégration, l'innovation et l'inclusion dans l'ensemble des activités de l'OIDD afin de garantir la fourniture de programmes, recherches, politiques et plaidoyers de haute qualité.

II. CADRE STRATÉGIQUE

9. Le Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD structure le travail de fond de l'Organisation autour de deux Objectifs stratégiques réalisés à travers six Cibles stratégiques. Ces cibles et objectifs reposent sur notre engagement à placer les besoins des personnes et les droits humains au centre des systèmes judiciaires et à faire de l'état de droit un moteur de paix et de développement durable. Le Plan vise à promouvoir les liens entre les droits humains, la démocratie et l'état de droit, qui se renforcent mutuellement.
10. Le premier Objectif stratégique (Objectif 1) vise à rendre les systèmes judiciaires plus efficaces et réactifs aux besoins des individus et à contribuer à protéger leurs droits humains. Il s'appuie sur l'expertise de l'OIDD en matière d'autonomisation juridique et d'accès à la justice (CI 1), le renforcement et les réformes institutionnels (CI 2), et la réduction des obstacles dans l'accès à la justice pour les femmes et les filles (CI 3).
11. Le second Objectif stratégique (Objectif 2) vise à tirer parti de la contribution de l'état de droit et des droits humains à la paix et au développement durable. Il cherche à promouvoir un développement économique inclusif (CI 4), la justice climatique et l'utilisation durable des ressources naturelles (CI 5), et une vie saine et le bien-être pour tous (CI 6).

12. Le Plan stratégique a également identifié quatre Catalyseurs organisationnels pour rationaliser et renforcer des aspects clés des opérations afin d'atteindre les Objectifs stratégiques de l'OIDD.
13. L'égalité des genres est intégrée dans l'ensemble du travail de l'OIDD afin de garantir que les femmes et les filles sont habilitées à revendiquer leurs droits humains et que les institutions répondent à leurs besoins en matière de justice. Par ailleurs, l'OIDD entreprend également des initiatives ciblées pour réduire l'écart entre les genres en matière de justice dans le cadre de la Cible stratégique 3.

III. RÉSUMÉ DU PLAN DE GESTION 2023-2024

14. Le Plan de gestion 2023-2024 est divisé en deux sections: (A) Objectifs et cibles stratégiques et (B) Catalyseurs organisationnels.

A. Objectifs et cibles stratégiques

15. L'OIDD cherchera à atteindre les résultats suivants par le biais de nos programmes, recherches, politiques et plaidoyers conformément au Plan stratégique 2021-2024.
16. **Objectif stratégique 1: Les systèmes judiciaires sont plus efficaces et réactifs aux besoins des individus.** Nous favoriserons des systèmes judiciaires centrés sur les individus à travers:
- **Cible stratégique 1: Autonomiser les personnes en quête de justice :** donner aux individus les moyens d'accéder à la justice et de faire valoir leurs droits humains par des voies formelles et informelles, y compris des plateformes numériques, et encourager la prise de décision participative au niveau local en incluant la société civile ;
 - **Cible stratégique 2: Mettre les lois et les institutions au service des citoyens:** Promouvoir des réformes juridiques intelligentes, faciliter la prestation de services judiciaires essentiels, renforcer la chaîne de justice pénale, combattre la corruption ; renforcer la reddition des comptes et favoriser l'innovation numérique équitable ; et
 - **Cible stratégique 3: Réduire le déficit de justice pour les femmes et les filles:** Compléter l'intégration de la dimension de genre avec des interventions ciblées pour aider les femmes et les filles à jouir pleinement de leurs droits humains, notamment en abrogeant les lois discriminatoires en

matière de genre, en encourageant la participation des femmes dans le secteur judiciaire et en luttant contre les violences basées sur le genre.

17. **Objectif stratégique 2: L'état de droit favorise la paix et le développement durable.** À travers les ODD 16 et 5, l'OIDD cherchera à promouvoir la contribution de l'état de droit à la réalisation des droits humains et des différentes dimensions de la paix et du développement durable conformément à son mandat, ses ressources et son avantage comparatif, dans les domaines suivants :

- **Cible stratégique 4: Un développement économique inclusif:** Promouvoir des cadres juridiques favorables ; renforcer les capacités des gouvernements à faire appliquer les lois commerciales et économiques, négocier et mettre en œuvre des accords d'investissement et régler les différends ; et soutenir l'autonomisation économique des femmes et des filles ;
- **Cible stratégique 5: La justice climatique et l'utilisation durable des ressources naturelles:** Soutenir la réalisation des droits environnementaux et la justice climatique; promouvoir un développement résilient face au climat et un meilleur accès à la terre et aux ressources naturelles ; et renforcer la sécurité alimentaire pour les groupes marginalisés et vulnérables ; et
- **Cible stratégique 6: Une vie saine et le bien-être pour tous :** Promouvoir un meilleur accès aux services de santé ; soutenir la préparation aux urgences de santé publique ; et renforcer la capacité réglementaire et budgétaire pour prévenir et gérer les maladies non transmissibles.

18. Dans le cadre du Plan de gestion 2021-22, l'OIDD a élaboré une programmation thématique dans des domaines prioritaires tels que la violence basée sur le genre, l'élimination des lois discriminatoires, la lutte contre la corruption, la justice coutumière et informelle, le développement économique inclusif, et la sécurité alimentaire. En 2023-2024, nous nous appuyerons sur les progrès réalisés dans ces domaines.

19. Géographiquement, l'OIDD préservera son champ d'opérations diversifié et explorera la possibilité d'une expansion dans la mesure du possible. L'OIDD approfondira également son engagement dans des zones où elle est déjà présente, notamment à travers ses approches sous-régionales. Comme ce fut le cas pour le Plan de gestion 2021-22, l'Afrique continuera à être la plus vaste région opérationnelle de l'OIDD en 2023-2024.

Catalyseurs

20. **Catalyseurs organisationnels** : Le Plan comprend trois catalyseurs organisationnels pour renforcer la capacité de l'OIDD à réaliser nos Objectifs stratégiques :

- **Catalyseur 1: Renforcer l'innovation, l'intégration et l'impact** en améliorant la qualité des interventions, en encourageant des approches novatrices et multisectorielles, en créant une base de données pour l'élaboration des politiques et la prise de décision et en renforçant la capacité à saisir les résultats et produire les rapports associés ;
- **Catalyseur 2: Investir dans les individus** à travers une approche stratégique de la gestion des ressources humaines, y compris des améliorations du recrutement, de la planification des effectifs, de la gestion de la performance, de l'engagement du personnel, de l'apprentissage et du développement professionnel ;
- **Catalyseur 3: Améliorer les systèmes et les processus** en adoptant des méthodes de travail plus intelligentes, plus écologiques et plus flexibles ; en tirant profit de la technologie et de l'innovation numérique ; en renforçant la transparence et la reddition des comptes ; en promouvant une meilleure communication interne, et une approche cohérente de la gestion du changement ;
- **Catalyseur 4: Appliquer une approche stratégique des partenariats** en fournissant des efforts clairs, ciblés et qui se renforcent mutuellement pour accroître la sensibilisation et la communication, plaider en faveur de l'état de droit, et diversifier et renforcer le soutien politique et financier.

21. L'OIDD adoptera un Plan d'action transversal pour l'égalité des sexes afin de promouvoir la parité hommes-femmes et d'intégrer une approche sexospécifique dans l'ensemble de ses activités.

IV. OBJECTIFS ET CIBLES STRATÉGIQUES

22. Les revenus issus des programmes de l'OIDD pour 2023 devraient s'élever à 36,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 14% par rapport aux revenus issus des programmes budgétés pour 2022. Cette augmentation reflète la tendance positive de la croissance des programmes après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19, ainsi que les crises dans un grand nombre des opérations pays de l'OIDD.

Axe thématique

23. Une répartition de la proportion relative des dépenses de l'OIDD consacrées aux programmes, recherches, politiques et activités de plaidoyer en 2021 affectées aux Cibles stratégiques et aux Catalyseurs du Plan stratégique est présentée dans la figure ci-dessous

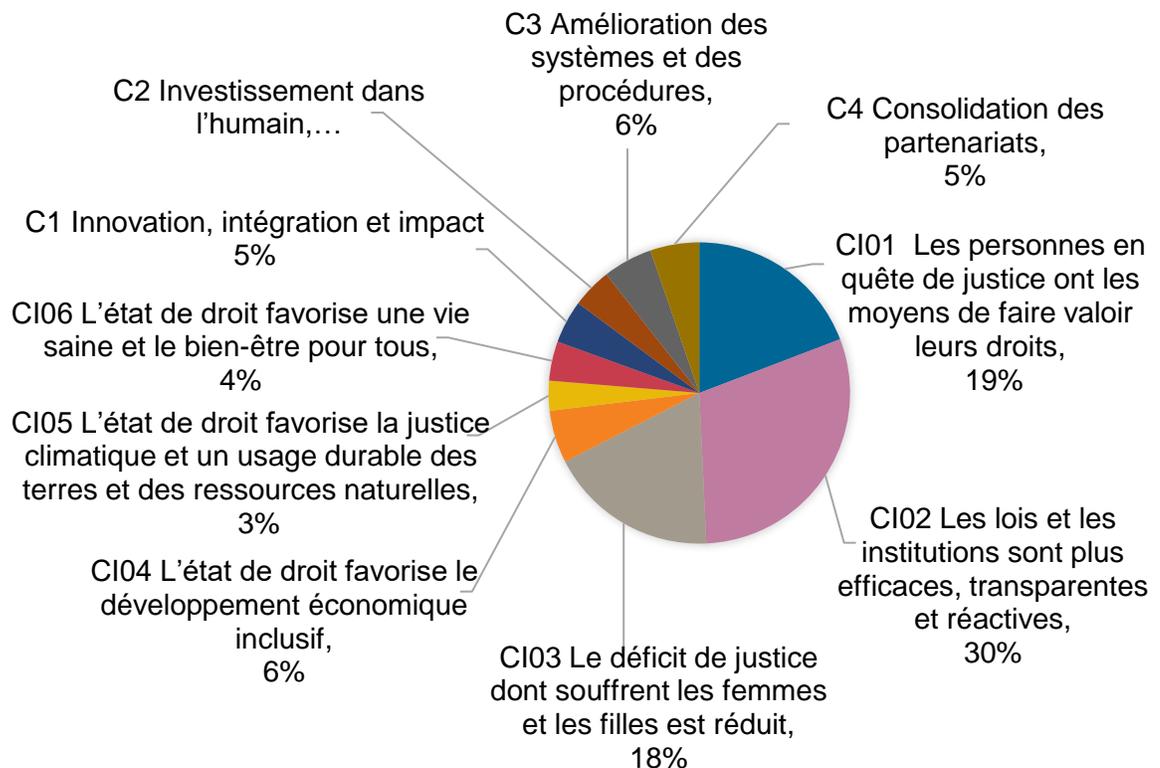


Figure 1: Répartition des dépenses opérationnelles par cibles stratégiques et catalyseurs

24. L'Objectif stratégique 1 reste la plus grande partie des activités de l'OIDD, avec ses trois cibles (autonomisation juridique, réforme institutionnelle et juridique et justice pour les femmes et les filles) représentant 67% des dépenses totales planifiées en 2023.
25. Durant les années 2021-2022, l'OIDD a réalisé des progrès significatifs dans l'avancement des programmes, recherches, et plaidoyer politique dans le cadre des trois cibles stratégiques de l'Objectif 2. Hormis le fait de s'appuyer sur les travaux déjà existants de l'OIDD en développant une programmation thématique sur la justice coutumière et informelle, la lutte contre la corruption, les violences basées sur le genre, et l'élimination des lois discriminatoires, nous avons également lancé des programmes thématiques sur plusieurs domaines plus nouveaux dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, notamment le développement économique inclusif, la justice climatique, la sécurité alimentaire, l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles et le droit de la santé.
26. Nous nous appuyerons sur ces avancées durant la seconde moitié du cycle stratégique. Ce faisant, l'OIDD continuera à s'appuyer sur un large éventail de partenariats, y compris avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, pour accroître la coordination, mobiliser des ressources et optimiser les perspectives d'un impact durable.

Axe géographique

27. Le mandat et les opérations de l'OIDD sont mondiaux, et l'Organisation travaille avec des partenaires dans toutes les régions du monde. Dans le cadre du Plan de gestion 2023-2024, l'OIDD consolidera sa présence dans les pays où elle opère actuellement et explorera la possibilité d'une expansion limitée pour assurer un soutien dans les contextes où il est le plus nécessaire.

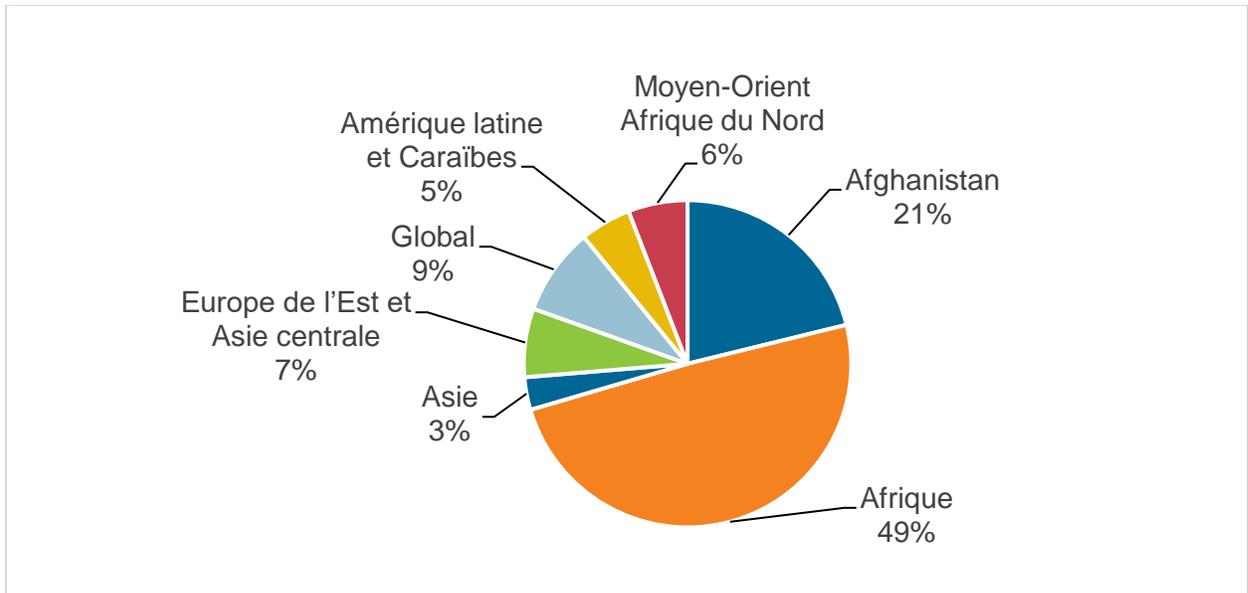


Figure 2: Répartition géographique des programmes de l'OIDD en 2023 par revenus issus des programmes

Afrique: La région Afrique continuera d'être la plus grande région opérationnelle de l'OIDD en 2023-2024. Durant cette période, l'OIDD renforcera sa présence dans les pays où nous sommes actuellement engagés et explorera la possibilité de nouvelles opportunités dans les pays voisins.

Asie et Pacifique : Malgré l'environnement opérationnel difficile dans certains pays où nous opérons, l'OIDD continuera à fournir un soutien sur mesure aux institutions judiciaires et autres partenaires.

Europe et Asie centrale : L'OIDD a élargi ses opérations dans la région au cours des deux dernières années. En 2023-2024, nous consoliderons notre présence et renforcerons la fourniture d'un soutien spécialisé.

Amérique latine et Caraïbes : L'OIDD explorera la possibilité d'élargir davantage ses activités dans la région Amérique latine et Caraïbes, en s'appuyant sur notre portefeuille existant, y compris à travers des approches et programmes régionaux.

Moyen-Orient et Afrique du Nord : L'OIDD explorera des moyens de renforcer ses activités dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, reflétant la pertinence de son mandat dans la région.

Objectif stratégique 1: Les systèmes judiciaires sont plus efficaces et réactifs aux besoins des individus

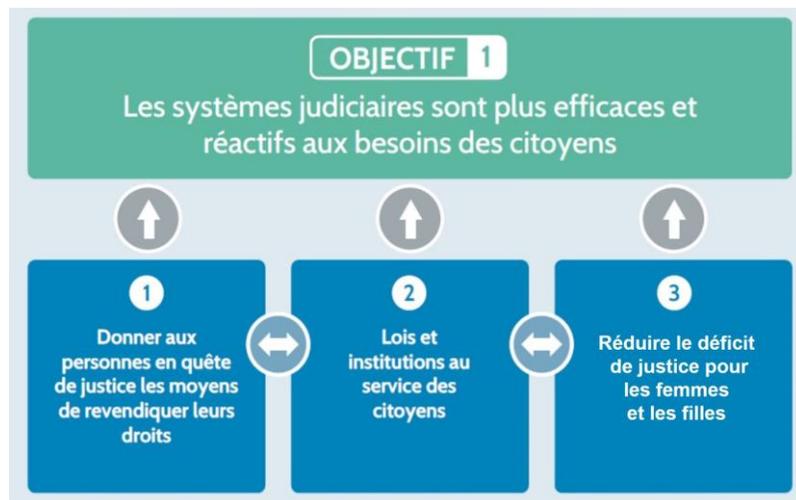


Figure 3: Objectif stratégique 1 et cibles associées

28. Les activités de l'OIDD dans le cadre de l'Objectif stratégique 1 se concentrent sur l'autonomisation des personnes en quête de justice afin qu'elles fassent valoir leurs droits (CI 1) ; les moyens de mettre les lois et les institutions au service des personnes (CI 2) ; la réduction du déficit de justice pour les femmes et les filles (CI 3). Notre approche est basée sur le concept de justice centrée sur les personnes et souligne que les systèmes judiciaires doivent être bâtis sur une meilleure compréhension des besoins des personnes et de leurs droits humains.

Cible stratégique 1: Autonomiser les personnes en quête de justice pour faire valoir leurs droits

29. L'OIDD travaille à la fois directement et en partenariat avec la société civile pour promouvoir la sensibilisation aux droits humains, la culture juridique, l'aide juridique et d'autres services d'assistance et de conseil. Nous possédons une vaste expérience du travail avec des méthodes alternatives de règlement des différends et de systèmes juridiques pluralistes et nous avons fait nos preuves en aidant les communautés et les titulaires de droits à dialoguer avec les décideurs sur les principales priorités de la justice. Nous chercherons à :

Accroître la capacité des personnes à accéder à la justice et ses services

- Renforcer l'accès à la justice, à l'aide juridique, et aux services de conseil, notamment en travaillant avec des prestataires d'aide juridique, des parajuristes, et la société civile.
- Faciliter l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, y compris ceux qui sont dans des conditions croisées de pauvreté, inégalité et marginalisation, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les réfugiés, les personnes déplacées en interne, les migrants, et les victimes de traite des personnes.
- Plaider pour la justice pour les femmes et les filles, et les groupes marginalisés ou vulnérables, tels que les réfugiés, les personnes déplacées en interne, les migrants, les apatrides, les victimes de la traite des personnes et ceux qui subissent des inégalités et des discriminations aux niveaux national et mondial. Ce travail sera réalisé en partenariat avec le système des Nations Unies, la communauté ODD16+, la société civile et d'autres partenaires, y compris par le biais de la recherche, l'apprentissage et le plaidoyer.

Collaborer avec des systèmes judiciaires coutumiers et informels

- Autonomiser les personnes en quête de justice, en particulier les femmes et les filles, les jeunes et les personnes vivant dans des conditions de pauvreté, pour collaborer avec des systèmes judiciaires informels.
- Promouvoir des réformes pour faire progresser des systèmes judiciaires coutumiers et informels accessibles, inclusifs et responsables qui respectent les droits humains, notamment en établissant des liens entre les systèmes coutumiers et statutaires.
- Renforcer la base de données pour la collaboration avec des systèmes judiciaires coutumiers et informels, en particulier autour de la disponibilité de données, de modèles financiers, et de coopérations entre les systèmes coutumiers et informels et les systèmes judiciaires formels.
- Explorer l'intersection entre les systèmes judiciaires informels et coutumiers et la capacité d'agir des femmes, et soutenir des leaders femmes dans ces systèmes alternatifs à travers la programmation et la recherche.
- Plaider pour l'inclusion des systèmes judiciaires coutumiers et informels au cœur de l'agenda de la justice mondiale.

Promouvoir une gouvernance et une prise de décision participatives

- Soutenir les communautés et les groupes de la société civile qui dialoguent avec les décideurs et promeuvent des processus participatifs et inclusifs qui renforcent la confiance mutuelle et une plus grande redevabilité.
- Promouvoir la participation importante des jeunes dans la prise de décision et la vie publique, y compris par le biais d'un engagement institutionnel accru de l'OIDD.

Cible stratégique 2: Mettre les lois et les institutions au service des individus

30. Les institutions publiques sont efficaces lorsqu'elles sont accessibles, réactives et responsables. Aider les institutions judiciaires à faire respecter les droits humains et fournir des services essentiels, en particulier dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit ou d'une situation de fragilité, reste la composante la plus importante de nos opérations, soit 30 % de nos activités en 2023.

31. L'OIDD fournit un soutien qui promeut les priorités nationales et se fonde sur une compréhension des contextes sociaux, culturels et politiques dans lesquels nous agissons. Nous mettons en œuvre des programmes et entreprendrons des recherches et un plaidoyer politique pour :

Soutenir une réforme juridique intelligente

- Fournir une assistance permettant aux institutions judiciaires, aux organes exécutifs et aux parlements d'élaborer des réformes et des politiques juridiques inclusives fondées sur des preuves conformément aux priorités nationales et aux normes internationales.
- Soutenir les institutions judiciaires dans la mise en œuvre de réformes sensibles au contexte et prises en charge et dirigées au niveau national.

Faciliter la prestation de services judiciaires essentiels

- Renforcer la capacité des institutions judiciaires, y compris des tribunaux, des procureurs, des défenseurs publics, des organes de surveillance et de plainte, des agences anticorruption, des ministères de la Justice, des institutions nationales chargées des droits humains, et des médiateurs à fournir des services judiciaires essentiels et à répondre aux besoins prioritaires.
- Renforcer les capacités des institutions judiciaires à exercer les fonctions institutionnelles essentielles et résoudre les problèmes judiciaires exacerbés par les situations d'urgence, comme la pandémie de COVID-19.

Renforcer la chaîne pénale

- Améliorer la coordination sur toute la chaîne de justice pénale.
- Aider les institutions judiciaires et d'autres partenaires à réduire la détention provisoire.
- Promouvoir un plus grand respect pour la réinsertion et la réhabilitation des détenus, notamment par le biais d'approches judiciaires réparatrices.
- Soutenir les efforts nationaux visant à prévenir, identifier et poursuivre devant les tribunaux les cas de traite des personnes et fournir un soutien aux survivants.

- Soutenir les efforts nationaux de responsabilisation en fournissant des conseils d'experts, un renforcement des capacités et d'autres expertises techniques selon les besoins.

Renforcer la lutte anticorruption et la transparence

- Fournir une assistance technique pour aider à réduire la corruption et promouvoir une plus grande transparence, redevabilité et intégrité dans les institutions publiques, en particulier dans le secteur judiciaire, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres instruments internationaux pertinents.
- Soutenir le rôle de la société civile dans le plaidoyer en faveur d'institutions et de services publics transparents, responsables et inclusifs.
- Collaborer avec les principaux forums mondiaux sur la lutte contre la corruption pour promouvoir les échanges de connaissances et les partenariats.

Promouvoir une innovation numérique équitable

- Soutenir les efforts menés au niveau national pour améliorer l'accès aux systèmes judiciaires et leur efficacité grâce à des solutions numériques.
- Plaider pour la protection et le maintien des droits humains dans l'espace numérique et explorer les impacts de l'innovation numérique sur le secteur de la justice.

Cible stratégique 3: Réduire le déficit de justice pour les femmes et les filles

32. L'égalité des sexes est à la fois un droit humain et une condition préalable essentielle à la paix et au développement durable. Ce droit est intégré à l'ensemble du travail de l'OIDD. Notre approche englobe l'ensemble des droits humains des femmes reconnus par le droit international, y compris les droits sexuels et reproductifs, pour permettre aux femmes et aux filles de vivre leur vie dans la dignité et l'égalité.

33. Les initiatives prises dans le cadre de tous les objectifs stratégiques et catalyseurs de l'OIDD visent à réduire différents aspects des disparités entre les sexes dans le domaine de la justice. Nous mettons également en œuvre des mesures ciblées pour promouvoir les droits humains des femmes et des filles.

34. Nous prendrons les mesures suivantes pour promouvoir la justice pour les femmes et les filles :

Promouvoir l'élimination des lois et pratiques discriminatoires

- Renforcer les capacités nationales à abroger ou réformer les lois, les réglementations et les politiques discriminatoires, et soutenir l'adoption et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques sensibles au genre.
- Contribuer à la base de données sur l'élimination des lois et pratiques discriminatoires.
- Plaider pour l'élimination des lois discriminatoires aux niveaux national, régional et mondial.

Combattre les violences basées sur le genre (VBG)

- Aider les institutions judiciaires à mieux répondre aux besoins des femmes et des filles en matière de justice, y compris par le biais de réformes juridiques et politiques ;
- Améliorer la capacité des partenaires judiciaires à prévenir, enquêter et engager des poursuites contre les violences basées sur le genre et à fournir une protection et un soutien aux survivants ;
- Faciliter les campagnes de sensibilisation juridique et les dialogues communautaires sur les questions de VBG ; et
- Consolider les partenariats sur les VBG, y compris pour la mise en œuvre des engagements Génération Égalité de l'OIDD sur les services essentiels et le maintien de l'ordre sensible au genre.

Promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le secteur judiciaire

- Accroître la participation de femmes professionnelles dans les systèmes judiciaires formels et informels en s'attaquant aux obstacles systémiques, notamment par le biais d'évaluations au niveau national.
- Collaborer avec des associations nationales et internationales de femmes juges et soutenir le développement professionnel des femmes fonctionnaires du secteur de la justice.
- Plaider en faveur de la participation des femmes dans le secteur de la justice dans les forums politiques internationaux, notamment par le biais d'initiatives et de coalitions mondiales.
- Accroître la participation de jeunes femmes leaders et donner aux jeunes femmes et aux filles les moyens de participer au secteur de la justice.

Objectif stratégique 2: L'état de droit favorise la paix et le développement durable.



Figure 4: Objectif stratégique 2 et cibles associées

35. L'Objectif stratégique 2 se concentre sur la contribution plus large de l'ODD16, de l'état de droit et des droits humains à différentes dimensions de la paix et du développement durable. L'Objectif stratégique 2 vise à promouvoir ce rôle catalyseur conformément au mandat, aux ressources et à l'avantage comparatif de l'OIDD.

36. Dans le cadre du Plan stratégique 2021-2024, nos efforts se concentrent sur trois domaines prioritaires où l'OIDD possède une expertise pertinente et identifie des points d'entrée où elle peut apporter une valeur ajoutée. Il s'agit : du développement économique inclusif (CI 4), de la justice climatique et l'utilisation durable des ressources naturelles (CI 5), et une vie saine et le bien-être pour tous (CI 6).

Cible stratégique 4: L'état de droit favorise un développement économique inclusif

37. L'état de droit peut contribuer à favoriser un développement économique inclusif en fournissant une clarté et une stabilité juridiques, en promouvant des environnements juridiques et politiques propices à l'inclusion économique. Il peut contribuer à uniformiser les règles du jeu dans le commerce international et les accords d'investissement, et promouvoir un règlement rapide et équitable des litiges commerciaux et en matière d'investissement. Au cours des deux prochaines années, l'OIDD visera à élargir ses partenariats avec des pays en développement à divers niveaux de développement. Nous chercherons à :

Élaborer des lois et des politiques favorables

- Soutenir des partenariats pour élaborer des lois et des politiques qui promeuvent le développement durable et une croissance économique équitable.
- Soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés (PMA) et explorer une collaboration avec le nouveau Programme d'action en faveur des pays en développement enclavés et des Petits États insulaires en développement 2023-2033.
- Plaider pour un développement économique inclusif aux niveaux national, régional et mondial.

Renforcer l'application de la loi et le règlement des différends

- Renforcer les capacités nationales à faire appliquer les lois économiques et commerciales et résoudre les différends commerciaux et en matière d'investissement, y compris par le biais de mécanismes alternatifs de résolution des conflits tels que l'arbitrage et la médiation.

Fournir un soutien à l'investissement aux pays en développement et aux pays les moins avancés

- Fournir un appui technique aux PMA et aux PMA sortants pour élaborer des cadres juridiques et politiques pour l'investissement durable afin de négocier et mettre en œuvre des contrats d'investissement et résoudre des différends en matière d'investissement, conformément au Plan d'action de Doha.

Promouvoir l'autonomisation économique des femmes

- S'attaquer aux obstacles systémiques à la réalisation des droits économiques des femmes en soutenant les efforts nationaux visant à développer un climat des affaires plus égalitaire entre les sexes et en renforçant la capacité des femmes entrepreneures et des travailleuses à s'engager dans les processus juridiques et réglementaires.

Cible stratégique 5: L'état de droit promeut la justice climatique et l'utilisation durable de la terre et des ressources naturelles

38. Le changement climatique a été identifié comme un défi déterminant de notre temps. C'est un multiplicateur de menaces qui perturbe les moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales, entraînant des migrations et des déplacements, alimentant les conflits et compromettant la sécurité humaine.

39. Le changement climatique et l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles sont des domaines de plus en plus importants des activités de l'OIDD. En

nous appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan de gestion 2021-2022, nous viserons à :

Promouvoir les droits environnementaux et la justice climatique

- Habilitier les communautés, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les groupes autochtones et d'autres populations marginalisées, à revendiquer leurs droits environnementaux et à participer activement aux processus décisionnels en matière d'environnement.
- Renforcer le travail de l'OIDD sur l'action féministe pour le climat, y compris par une collaboration accrue avec des groupes communautaires de femmes, des organisations de jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales.
- Renforcer les capacités des acteurs de la justice formelle et informelle à résoudre les conflits climatiques sur les terres et les ressources naturelles au niveau local.
- Promouvoir une approche de l'action climatique centrée sur la justice par le biais d'un plaidoyer sur la justice climatique dans les forums politiques mondiaux.

Soutenir un développement résilient face au changement climatique

- Renforcer la capacité des institutions à mettre en œuvre des politiques efficaces et équitables qui soutiennent un développement résilient face au changement climatique et à collaborer avec des parties prenantes à travers des approches inclusives fondées sur les droits humains.
- Renforcer la base de données pour les approches fondées sur l'état de droit en matière de justice climatique, en particulier celles menées par les femmes et/ou les peuples autochtones et les communautés locales.

Améliorer la gouvernance des terres et des ressources naturelles

- Promouvoir des dispositifs de gouvernance plus inclusifs, équitables et participatifs pour une utilisation durable et un accès à la terre et aux ressources naturelles, y compris par le biais d'une collaboration avec les systèmes coutumiers et informels.

Renforcer la sécurité alimentaire

- Aider les pays à renforcer leurs cadres réglementaires et leurs capacités institutionnelles à promouvoir la sécurité alimentaire et la bonne gouvernance des systèmes alimentaires, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables.

Cible stratégique 6 : L'état de droit favorise une vie saine et le bien-être pour tous

40. Le droit est un outil puissant pour garantir le bon fonctionnement des systèmes de santé et promouvoir le droit à la santé, y compris à travers la prévention et la gestion des urgences de santé publique, telles que la pandémie de COVID-19. En nous appuyant sur notre expérience de travail à l'intersection du droit, du développement et de la santé, ainsi que sur les progrès réalisés au cours des deux dernières années, nous chercherons à :

Accroître l'accès aux services de santé, notamment grâce à l'autonomisation juridique

- Donner aux personnes vivant dans des conditions de vulnérabilité les moyens d'exercer leur droit à la santé et d'accéder aux services de santé, y compris à travers la lutte contre la discrimination dans la distribution des services de santé, par exemple dans le contexte du VIH/Sida.

Prévenir et gérer les risques de santé publique

- Promouvoir l'élaboration et l'examen de cadres juridiques et politiques efficaces pour faire face aux urgences de santé publique et réduire les risques de santé publique, notamment en améliorant la préparation aux situations d'urgence.

Lutter contre les maladies non transmissibles, notamment en renforçant les mesures réglementaires et budgétaires

- Renforcer la capacité des gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des mesures réglementaires et budgétaires pour lutter contre les maladies non transmissibles.
- Améliorer les connaissances et les capacités des personnes en quête de justice et des organisations de la société civile à plaider en faveur de lois et de politiques sur les maladies non transmissibles.

Catalyseurs organisationnels

41. Le Plan stratégique 2021-2024 prévoit des améliorations et des investissements dans le système de capacités et les ressources de l'OIDD pour soutenir la mise en œuvre efficace des Cibles et Objectifs stratégiques de l'Organisation. Ces objectifs organisationnels sont regroupés sous quatre catalyseurs organisationnels.

42. L'OIDD a réalisé des progrès dans le cadre de chaque catalyseur au cours de la première moitié du cycle stratégique, malgré un nombre important de crises externes. Nous continuerons à nous appuyer sur cette dynamique. Les priorités pour 2023-2024 dans le cadre de chaque Catalyseur organisationnel sont énumérées dans la section ci-dessous.

Catalyseur 1: Renforcer l'innovation, l'intégration et l'impact

43. **Améliorer la qualité** : Pour accroître en permanence la qualité et l'impact des interventions de l'OIDD, nous chercherons à:

- Continuer à renforcer et intégrer le cycle de programmes grâce à des processus améliorés d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation des programmes et d'apprentissage.
- Mettre en œuvre des outils pour améliorer la qualité du cycle de gestion des programmes, y compris les Directives sur la théorie du changement, les Directives de suivi et les Directives régissant le travail avec les partenaires de mise en œuvre.
- Continuer à promouvoir l'intégration au sein des programmes, des recherches, des politiques et du plaidoyer de l'OIDD, notamment par le biais de mécanismes de coordination tels que les groupes thématiques.
- Procéder à des examens nationaux réguliers et intégrés.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales et thématiques spécifiques au contexte pour assurer l'alignement des activités sur le Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD.

44. **Encourager l'innovation**: Promouvoir une plus grande innovation dans la programmation, les recherches et le plaidoyer de l'OIDD, notamment par le biais d'approches pilotes et itératives, d'un plus grand engagement des collègues au sein de l'organisation et de la mise en place d'un pôle d'innovation.

45. **Consolider la base de données** : Nous continuerons à améliorer la collecte et l'utilisation des données dans la prise de décision et à renforcer la production de rapports sur les résultats dans toutes les interventions de l'OIDD, notamment par le biais du Cadre stratégique des résultats et des ressources. Nous chercherons à:

- Mettre en œuvre une stratégie de gestion des données et des connaissances institutionnelles, et des outils associés.
- Améliorer le suivi et l'analyse des résultats institutionnels, notamment par l'intégration des leçons apprises du cycle de collecte des données du premier Cadre stratégique des résultats et des ressources, et le développement de systèmes pour la collecte et le suivi des données dans le cadre des indicateurs du Cadre stratégique des résultats et des ressources.

- Concevoir et mettre en œuvre un système de suivi des programmes et affiner les outils pour améliorer la collecte des données de programmation et la production de rapports sur les résultats.
- Réaliser des évaluations externes des programmes conformément aux principes de gestion axée sur les résultats et de transparence.

46. **Mettre l'accent sur les résultats** : Pour mieux démontrer les résultats obtenus grâce aux programmes, aux recherches et au plaidoyer de l'OIDD, nous allons :

- Produire des notes d'information contenant des données et des leçons apprises sur le terrain ;
- Élaborer des notes d'évaluation et organiser des opportunités d'apprentissage en évaluation pour améliorer l'apprentissage institutionnel et la gestion des connaissances.
- Mener une évaluation à mi-parcours des progrès réalisés par rapport au Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD et intégrer les enseignements tirés.

Catalyseur 2: Investir dans les individus

47. Conformément au Plan de gestion 2021-2022, l'OIDD a récemment adopté une stratégie des ressources humaines. La Stratégie est le résultat de consultations dans l'ensemble de l'organisation et fournit une carte complète de la gestion des ressources humaines dans les années à venir.

48. Conformément à notre Plan stratégique, la stratégie vise à renforcer la culture organisationnelle d'apprentissage permanent et de haute performance de l'OIDD et définit les priorités et les investissements pour assurer la soutenabilité d'un environnement de travail propice.

49. Pour mettre en œuvre cette stratégie au cours des deux prochaines années, l'OIDD cherchera à :

- Élaborer un nouveau Cadre et une nouvelle Politique de gestion de la performance pour intégrer une culture basée sur la performance dans l'ensemble de l'organisation et développer une plateforme institutionnelle de gestion de la performance.
- En s'appuyant sur les résultats d'une évaluation des besoins d'apprentissage, développer un système d'apprentissage interne pour promouvoir les opportunités d'apprentissage pour les employés.
- Développer et mettre en œuvre une politique de travail flexible.
- Renforcer le cadre éthique institutionnel, notamment en garantissant des enquêtes transparentes et responsables ainsi que des processus disciplinaires.

- Renforcer la planification de la main-d'œuvre pour améliorer notre capacité à acquérir et retenir les talents.

Catalyseur 3: Améliorer les systèmes et les processus

50. L'OIDD s'engage à fournir la meilleure qualité et la meilleure valeur à nos partenaires en renforçant continuellement nos systèmes et nos processus. Au cours des deux prochaines années, nous chercherons à :

Adopter de nouvelles méthodes de travail

- Améliorer la coordination et l'intégration des groupes thématiques.
- Accroître la collaboration interdépartementale, y compris par le biais de mécanismes de coordination dédiés.

Investir dans la technologie et l'innovation numérique

- Procéder à un examen des systèmes TIC de l'OIDD pour assurer la conformité avec les besoins et objectifs organisationnels.
- Améliorer le partage d'information et la coordination sur les partenariats grâce à la mise en œuvre et à l'intégration d'un système de gestion de la relation client dans l'ensemble de l'organisation.
- Introduire des améliorations continues dans le système de planification des ressources d'entreprise afin d'accroître l'efficacité opérationnelle et la transparence.
- Introduire un système en ligne pour la gestion des appels d'offres.

Améliorer la transparence et la responsabilité

- Conformément à la Politique de transparence de l'organisation adoptée en 2020, poursuivre la publication des données de l'OIDD dans le Registre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).
- Élaborer un Manuel des finances de l'OIDD pour servir de point de référence unique pour les directives financières de l'organisation.
- Adopter et introduire un système pour assurer la conformité avec les réglementations anti-blanchiment au sein de la Planification des ressources d'entreprise de l'OIDD.

Promouvoir la communication interne et la gestion des connaissances

- Renforcer le partage d'information, notamment grâce à une meilleure utilisation d'un Intranet actualisé, plus convivial et réactif aux besoins du personnel.
- Renforcer la gestion des connaissances pour saisir et stocker les informations, encourager l'apprentissage et s'assurer que nous pouvons tirer le meilleur parti de nos recherches et expériences accumulées.

51. Renforcer la gestion du changement : L'OIDD continuera à mettre en œuvre un processus organisationnel de gestion du changement pour renforcer la culture organisationnelle et créer un lieu de travail plus dynamique, collaboratif et inclusif, en incorporant de nouvelles méthodes de travail et en encourageant la participation, l'innovation et la créativité du personnel afin de répondre aux objectifs du mandat de l'OIDD dans un environnement extérieur difficile. Cela comprendra la fourniture d'un coaching, d'un soutien à la gestion et d'ateliers dans l'ensemble de l'organisation.

52. Gérer les risques : Pour renforcer la gestion des risques de l'organisation, y compris les risques en matière de sécurité, l'OIDD cherchera à :

- Élaborer et introduire des normes de sécurité dans l'ensemble de l'organisation.
- Continuer à développer et réviser des politiques pour atténuer les risques de la COVID-19 pour le personnel et les opérations de l'OIDD.
- Surveiller et assurer en permanence la conformité en matière de santé et de sécurité professionnelles dans tous les bureaux de l'OIDD et introduire des directives actualisées, si nécessaire.
- Viser la conclusion d'accords de pays hôtes ou autres mesures pour garantir un statut juridique dans les pays où nous opérons, notamment par la mise en œuvre de plans ciblés et un meilleur engagement.
- Renforcer les politiques et procédures de sécurité des TIC dans tous les bureaux de l'OIDD et accroître la sensibilisation aux risques de sécurité et aux réponses à apporter.

Catalyseur 4: Consolider les partenariats

53. En tant qu'organisation intergouvernementale indépendante de taille moyenne, l'OIDD attache une grande importance aux partenariats avec d'autres organisations et entités pour mutualiser l'expertise et les ressources, renforcer notre pouvoir de mobilisation et démultiplier notre impact.

54. Conformément au Plan stratégique 2021-2024, l'OIDD vise à se positionner comme un partenaire de choix sur l'ODD 16. En s'appuyant sur les travaux entrepris au cours des deux dernières années, l'OIDD cherchera à :

- Mettre en œuvre une approche stratégique des partenariats et élaborer des plans sur mesure pour une collaboration accrue avec les partenaires existants et nouveaux, y compris dans le système des Nations Unies, les gouvernements, d'autres organisations internationales, des organisations de la société civile, les jeunes, les parlementaires, et d'autres parties prenantes prioritaires.
- S'engager et contribuer activement à des partenariats multipartites pour accroître le soutien politique et financier à l'état de droit.

55. Notre approche stratégique des partenariats sera soutenue par des approches ciblées et intégrées de la communication, de la mobilisation des ressources et du plaidoyer, comme décrit ci-dessous.

56. **Améliorer la communication** : Une communication efficace contribue à renforcer la visibilité de l'OIDD, à générer la compréhension et renforcer le soutien à notre travail. Nous travaillerons pour :

- Améliorer la communication interne et externe, notamment grâce à un soutien accru aux filiales, aux bureaux de liaison et aux bureaux pays.
- Achever la mise à jour du site Internet de l'OIDD, sur la base des analyses des utilisateurs, et relancer un site actualisé, plus convivial et accessible.
- Renforcer l'image de marque et les messages institutionnels en s'appuyant sur le Plan stratégique 2021-2024 de l'OIDD.
- Produire des contenus écrits et multimédias qui mettent en valeur notre travail sur le terrain, et intégrer nos messages de communication dans la programmation, la recherche, le plaidoyer et les politiques.
- Renforcer l'engagement de l'OIDD sur l'ensemble des réseaux sociaux, notamment en développant des moyens de mesurer l'efficacité et l'impact.

57. **Plaider en faveur de l'état de droit** : Malgré le consensus croissant autour de l'importance de l'état de droit pour la paix et le développement durable, les normes internationales, les droits humains et la justice continuent de faire l'objet de pressions soutenues à l'échelle mondiale. Cela est mis en évidence par la montée des conflits, les violations des droits et le rétrécissement de l'espace civique, ainsi que la baisse du financement de la justice et de l'état de droit dans les budgets nationaux et l'aide au développement. Le plaidoyer pour un plus grand soutien politique et financier à l'état de droit est donc une priorité essentielle pour l'OIDD.

58. Notre objectif est de renforcer le rôle de l'OIDD en tant que leader d'opinion et défenseur de l'état de droit, et de l'ODD 16 en tant que moteur et facilitateur de la paix et de l'Agenda 2030, en partenariat avec un large éventail de parties prenantes. Nous continuerons à promouvoir les principales priorités de plaidoyer, y compris la justice pour les femmes et les filles, le respect de l'état de droit et des droits

humains, et la collaboration avec la justice coutumière et informelle, comme indiqué dans les objectifs stratégiques pertinents. Pour y parvenir, l'OIDD cherchera à :

- Élaborer des messages clés et des produits de connaissances pour communiquer sur la contribution de l'état de droit à la paix et au développement durable, en s'appuyant sur des événements politiques et de plaidoyer majeurs, notamment le Forum politique de haut niveau, le second sommet sur les ODD et le Sommet du Futur.
- Mettre en œuvre un programme intégré de recherche et de plaidoyer qui assure la conformité des priorités de programmation, de recherche et de politique dans l'identification et la hiérarchisation des opportunités de plaidoyer.
- Organiser et participer à des débats politiques internationaux sur l'état de droit, la justice et les droits humains en s'appuyant sur la présence de l'OIDD à New York, Genève, Rome et La Haye et dans le monde.
- Établir des partenariats avec des organisations et des initiatives aux vues similaires pour promouvoir les synergies et amplifier l'impact du plaidoyer.

59. Diversifier et consolider notre base de ressources : L'OIDD vise à développer une approche intégrée des ressources, notamment en parvenant à un meilleur équilibre entre les financements soumis et non soumis à restrictions et en générant des recettes provenant de donateurs traditionnels et non traditionnels.

60. En 2023-2024, nous mettrons en œuvre cette approche par le biais de plans d'action ciblés pour les partenaires prioritaires. Plus précisément, l'OIDD cherchera à :

- Promouvoir la mobilisation des ressources en tant que responsabilité collective partagée, notamment à travers une amélioration de la coordination et du partage d'information.
- Conserver les partenaires existants tout en s'engageant auprès des pays cibles prioritaires et des donateurs.
- Renforcer et diversifier le partenariat avec l'Union européenne, notamment par un engagement accru avec les institutions basées à Bruxelles et les délégations dans les pays où nous opérons.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources à l'appui des travaux de l'OIDD sur le développement économique inclusif, la justice climatique, la sécurité alimentaire et le droit à la santé.

61. Accroître le nombre de membres et l'engagement : En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIDD dépend de l'engagement actif et du soutien politique de ses Parties membres pour sa gouvernance, son engagement politique et ses partenariats multilatéraux. Nous chercherons à :

- Suivre une approche structurée de l'élargissement du nombre de membres pour en encourager une croissance équilibrée et représentative, en donnant la priorité aux pays qui s'intéressent fortement à notre mandat et nos programmes.
- Renforcer l'engagement avec les Parties membres actuelles et potentielles pour mieux faire comprendre la valeur de l'adhésion à notre Organisation.

FIN/

V. ANNEXE: CADRE STRATÉGIQUE 2021-2024 DE L'OIDD

